



Le Président

**DECISION**

**N°D-09/380**

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'établissement public du musée du quai Branly, et notamment son article 10 alinéa 5,

Vu le décret du 4 janvier 2005 portant nomination de M. Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'établissement public du musée du quai Branly,

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>.** – M. Karim MOUTTALIB, Conseiller référendaire à la Cour des comptes, est nommé Directeur général délégué de l'établissement public du musée du quai Branly.

**Art. 2.** – La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du ministre de la culture et de la communication ainsi que sur les sites internet et intranet de l'établissement public du musée du quai Branly.

A Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2009

Le Président de l'établissement public du musée du quai Branly

Stéphane Martin

**\* musée du quai Branly**